



Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie

SDES, territoire d'énergie Savoie  
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)  
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau  
73290 La Motte-Servolex

**Extrait**

du registre des délibérations du comité syndical

**Séance du 8 février 2024**

L'an deux mille vingt quatre  
Le 8 février à 18 heures,

Le comité syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

**Étaient présents :** Yves BERTHIER, Michel DYEN (pouvoir de Serge TICHKIEWITCH), Yves GRANGE, James HALLAY, Nicolas MERCAT, Corinne MONBEIG, Jean-Claude PARAVY, Christophe RICHEL, Rémy SAINT-GERMAIN, Béatrice SANTAIS, Jean-Marc VIAL, Benoît BADIN, François MAUDUIT, Laurent MELMOUX, Christophe PIERRETON, Johan SANDRAZ, Jean-Claude RAFFIN, Eric VAILLAUT (pouvoir de Pierre VALLERIX), Jean-Louis BOUGON, Philippe BRANCHE, Serge DAL BIANCO, Christian RAUCAZ, Jean-Claude SIBUET-BECQUET, Alain ZOCCOLO, Jean-Pierre FAZZARI, Guillaume DESRUES, et François DUNAND (pouvoir de David ATEs).

**Étaient excusés :** Robert AGUETTAZ, David ATEs, Marie-Claire BARBIER, Pierre BRUN, Jean-Pierre GUILLAUD, Gérard MERLIN, Alexandre DALLA-MUTA, Jean-Louis LANFANT, Serge TICHKIEWITCH, Jean-Marc DRIVET, Pierre VALLERIX, Gérard MERLIN, Roger BLANC-COQUAND, James DUNAND SAUTHIER, Frédéric BURNIER-FRAMBORET, Monique ROSSET-LANCHET, Jean-Louis SILVESTRE, Gabriel BLANC, Jean-Charles MASSIAGO et Chantal MARTIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Monsieur le Président expose :

La SEML Savoie EnR a été créée le 13 septembre 2022 de l'association du SDES, du conseil départemental, de la SAS développement, du crédit agricole et de la caisse d'épargne. La SEML Savoie EnR investit et exploite des projets d'énergies renouvelables sur son territoire afin de faciliter et engager de nouvelles capacités de production d'énergies renouvelables.

Dans le cadre de ses activités de développement des énergies renouvelables, la SEML Savoie EnR souhaite créer ou prendre des participations capitalistiques dans des Sociétés de Projet afin d'initier, développer et exploiter des projets de production d'énergies renouvelables.

Conformément à l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, *les prises de participation indirectes qui confèrent à une société contrôlée par une société d'économie mixte locale ou à un groupement d'intérêt économique dont une part de capital ou des droits de vote est détenue par une société d'économie mixte locale au moins 10 % du capital ou des droits de vote d'une société sont également soumises à accord préalable.*

Le Comité Syndical est compétent pour donner cet accord préalable.

Toutefois, au vu des contraintes de calendrier et afin de ne pas bloquer l'avancée des projets de la SEM Savoie EnR, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Bureau Syndical à décider de cet accord préalable.

**Objet :**

Délégation de compétence  
pour la création de société de  
projet dans le cadre de la SEML  
Savoie EnR

Délibération n° CS 1-13-2024

Date de la convocation :  
12 janvier 2024

**Membres :**

En exercice : 40

Présents : 29

Représentés : 3

Présents et représentés ayant  
pris part à la délibération : 32**Secrétaire de séance élu :**

Alain ZOCCOLO

**Nota :**

Le Président certifie que cette  
délibération sera affichée au  
siège du syndicat et mise à  
disposition sur le site du SDES en  
février 2024.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

Envoyé en préfecture le 15/02/2024  
Reçu en préfecture le 15/02/2024  
Publié le  
S<sup>2</sup>LO  
ID : 073-257302232-20240208-DELIB\_CS011324-DE

- ▶ De déléguer au Bureau Syndical l'accord préalable relatif à la participation de la SEM Savoie EnR à hauteur d'au moins 10 % du capital ou des droits de vote dans une société de projet en vue du développement des énergies renouvelables.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,

*Le secrétaire de séance*

*Alain ZOCCOLO*



*Le Président du SDES*

*Michel DYEN*

